

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1200

14 novembre 2005

SOMMAIRE

Adler & Zirves, S.à r.l., Rumelange	57592	Lux-Plantes S.A., Esch-sur-Alzette	57593
Altia Holding S.A., Luxembourg	57595	Luxbelg S.A.H., Luxembourg	57598
Apolon S.A.H., Luxembourg	57586	Luxemburger Handwerksbau, S.à r.l., Luxem- bourg	57596
Apolon S.A.H., Luxembourg	57586	Luxriver S.A.H., Luxembourg	57597
Aquarelle S.A.H., Luxembourg	57594	Macarena S.A.H., Luxembourg	57589
Aquarelle S.A.H., Luxembourg	57594	Macarena S.A.H., Luxembourg	57589
Armel S.A.H., Luxembourg	57599	Merrill Lynch Offshore Sterling Trust, Sicav, Sen- ningerberg	57568
Blade Lux Holding One, S.à r.l., Luxembourg	57587	Nautic-Transport S.A., Grevenmacher	57579
Blade Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg	57585	Nautic-Transport S.A., Grevenmacher	57580
Boaz Holding S.A., Luxembourg	57599	Nautic-Transport S.A., Grevenmacher	57580
Bolt Holding Company S.A., Luxembourg	57589	NFO (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	57589
Coqueline S.A.H., Luxembourg	57590	NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	57588
Coqueline S.A.H., Luxembourg	57590	Nola Holding Ltd / Nola Holding S.A.	57587
Decibel S.A.H., Luxembourg	57588	Nouvelle Société Jean Wagner, S.à r.l. (Successeur Marco Zenner), Bertrange	57595
Decibel S.A.H., Luxembourg	57588	Nova/Paul Investments, S.à r.l., Luxembourg	57591
Dietlux S.A., Strassen	57593	Pharma Service S.A., Remerschen	57591
Dorina S.A.H., Luxembourg	57592	(La) Phicedar S.A., Luxembourg	57598
Dorina S.A.H., Luxembourg	57592	Portucel International Trading S.A.	57590
Eife Immobilien Luxembourg S.A., Echternach ...	57596	Power Point S.A., Luxembourg	57580
Elle Tao, S.à r.l., Luxembourg	57591	Primaire S.A., Luxembourg	57563
EML Finance, S.à r.l., Luxembourg	57584	Pro Fencing Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	57555
EML Finance, S.à r.l., Luxembourg	57584	Pro Fencing Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	57559
F. Ackermann Optique (Optique Centre Bourse) S.A., Luxembourg	57591	Publicité et Média S.A., Luxembourg	57592
Fichet Bauche Luxembourg, S.à r.l., Schiffflange ...	57594	Rainbow Investments S.A., Luxembourg	57599
Financière Cavok S.A., Luxembourg	57586	Rainbow Investments S.A., Luxembourg	57599
Fitness Academy, S.à r.l., Luxembourg	57560	Redwood S.A., Luxembourg	57600
Floris S.A.H., Luxembourg	57578	Redwood S.A., Luxembourg	57600
Ginga Brasil, A.s.b.l., Luxembourg	57575	Résidence du Clopp, S.à r.l., Luxembourg	57567
Granada S.A.H., Luxembourg	57587	Résidence JFK, S.à r.l., Luxembourg	57560
Granada S.A.H., Luxembourg	57587	Roisol Holding S.A., Luxembourg	57574
Gremio, S.à r.l., Luxembourg	57573	(La) Royale Ressource Vive Distribution S.A., Pont- pierre	57593
Hesper Grund und Boden S.A., Luxembourg	57596	Screw Holding Company S.A., Luxembourg	57590
Investitions- und Finanzkooperationen Holding AG	57600	SHRM Corporate Services, S.à r.l., Schuttrange ..	57562
J. Van Breda & Co. Reinsurance Management S.A., Senningerberg	57594	Sheridan S.A.H., Luxembourg	57598
Jenebe International, S.à r.l., Luxembourg	57581	Soft S.A.H., Luxembourg	57574
Jenebe International, S.à r.l., Luxembourg	57584		
Lowendal Holding S.A., Luxembourg	57598		

Soft S.A.H., Luxembourg	57574	Tarragona S.A.H., Luxembourg	57581
Sogecore International S.A., Senningerberg	57597	Vestigia S.A., Luxembourg	57567
Soria S.A.H., Luxembourg	57579	Vip Domotec Benelux S.A., Leudelange	57595
Soria S.A.H., Luxembourg	57579	Virtus Holding S.A., Luxembourg	57593
Speraconsult S.A., Mertert	57596	Virtus Holding S.A., Luxembourg	57593
Stratium Finance S.A., Luxembourg	57585	Vuksan S.A.H., Luxembourg	57585
Switch it S.A.	57554	Vuksan S.A.H., Luxembourg	57585
Synetics S.A., Goetzingen	57588	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	57559
Syracus S.A.H., Luxembourg	57568	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	57559
Syracus S.A.H., Luxembourg	57568	Zaragoza S.A.H., Luxembourg	57597
T.H.F. S.A., Tréfileries Haute Forêt S.A., Mertert	57554	Zaragoza S.A.H., Luxembourg	57597
Tarragona S.A.H., Luxembourg	57581	Zuang Immobilière II S.A., Leudelange	57595

T.H.F. S.A., TREFILIERIES HAUTE FORET S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mertert.
H. R. Luxemburg B 39.500.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 8. April 2005

Punkt 1 der Tagesordnung

Der Abberufung folgender Verwaltungsratsmitglieder wird einstimmig zugestimmt:

- Herr Alfred Rass, Kaufmann, wohnhaft zu D-54290 Trier, 20, Brückenstrasse;
- Herr Walter Rass, Dipl. Volkswirt, wohnhaft zu D-54290 Trier, 20, Brückenstrasse;
- Herr Ulrich Rass, Jurist, wohnhaft zu D-54294 Trier, 20, Gertrud-Schloss-Strasse.

Punkt 2 der Tagesordnung

Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird Herr Wilfried Lattig, Kaufmann, wohnhaft in D-54343 Föhren, 37, in der Rotheck bestimmt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Das Mandat wird auf 2 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Punkt 3 der Tagesordnung

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Abberufung der Gesellschaft FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 84, route d'Arlon, von ihrem Posten als Aufsichtskommissar.

Punkt 4 der Tagesordnung

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Ernennung der Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat wird auf 2 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054670.3/745/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SWITCH IT S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 61.003.

Die Verwaltungsräte Herr Egon Bentz, Herr Frank Gickel und Herr Götz Schöbel haben ihre Mandate zum 12. Mai 2005 niedergelegt.

Der Aufsichtskommissar LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A. hat sein Mandat zum 12. Mai 2005 niedergelegt.

Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg.

Luxemburg, den 12. Mai 2005.

LCG INTERNATIONAL A.G.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054613.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**PRO FENCING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MODELO 1, S.à r.l.).**

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 105.337.

In the year two thousand and five on the second of June.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom will remain the present deed.

There appeared:

PRO FENCING HOLDINGS S.A., having its registered office at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, here represented by Mr Philip Basler-Gretic, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1st June 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that further to a share transfer agreement dated 30 May 2005, that it is the sole current shareholder of MODELO 1, S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed of the undersigned notary, on 9 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 366, dated 22 April 2005, page 17.559, B n° 105.337;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into PRO FENCING INVESTMENTS, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to introduce one class of Ordinary Shares A (Class A Ordinary Shares) and one class of Ordinary Shares B (Class B Ordinary Shares) and to convert the Six Hundred Forty (640) existing ordinary shares into Six Hundred Forty (640) Class A Ordinary Shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of Article 6.1. of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«The Company's corporate capital is fixed at Sixteen Thousand Euro (16,000.- EUR) represented by Six Hundred Forty (640) Class A Ordinary Shares («parts sociales») of Twenty-Five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by contribution in cash of an amount of Six Hundred Eighty Five Thousand Seven Hundred Euro (685,700.- EUR) in order to bring it from its current amount of Sixteen Thousand Euro (16,000.- EUR) to an amount of Seven Hundred One Thousand Seven Hundred Euro (701,700.- EUR) by the issuance of:

- 27,413 Class A Ordinary Shares;
 - 15 Class B Ordinary Shares;
- each with a nominal value of Twenty Five Euro (25.- EUR).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the current sole shareholder of the Company:

* PRO FENCING HOLDINGS S.A., prenamed; and

as well as appeared the following subscriber:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BENELUX INVESTMENTS, a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, whose registered office is at Amsterdam, Schiphol Boulevard 285, 1118 BH, Luchthaven Schiphol, The Netherlands, represented by Mr Basler, prenamed, by virtue of a proxy established on 1st June 2005;

The current sole shareholder and additional subscriber, Stichting Administratiekantoor Benelux Investments, prenamed, represented as stated here above, have declare to subscribe for the Twenty Seven Thousand Four Hundred Thirteen (27,413) newly issued Class A Ordinary Shares and for the fifteen (15) newly issued Class B Ordinary Shares in the following amounts and proportions:

Subscribers	A Shares	B Shares	Total
PRO FENCING HOLDINGS S.A.....	27,413	9	27,422
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BENELUX INVESTMENTS.....	0	6	6
Total.....	27,413	15	27,428

All the newly issued shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of Six Hundred Eighty Five Thousand Seven Hundred Euro (685,700.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of Article 6.1. of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1, first paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at Seven Hundred One Thousand Seven Hundred Euro (701,700.- EUR) represented by Twenty Eight Thousand Fifty Three (28,053) Class A Ordinary Shares («parts sociales») and Fifteen (15) Class B Ordinary Shares («parts sociales») with a par value of Twenty-Five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Sixth resolution

The sole shareholder decides to determine the rights and obligations attached to the different classes of shares through an amendment of Article 6.3., Article 12 and Article 13 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.3. Profit participation.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in the proportions as determined by these articles of association.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) as follows:

- the Class A Ordinary Shares shall be entitled to a total dividend corresponding to 96.55% of the net profits to be divided among the Class A Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the class A Ordinary Shares;

- the Class B Ordinary Shares shall be entitled to a total dividend corresponding to 3.45% of the net profits to be divided among the Class B Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the class B Ordinary Shares.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

13.1. Procedure

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.2. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholder(s)

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.3. Liquidation boni

The liquidation boni, if any, will first be allocated as follows:

The reimbursement of the par value and issue premium attached to such shares, if any, with respect to the Class A Ordinary Shares and to the Class B Ordinary Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Ordinary Shares and to the Class B Ordinary Shares.

Thereafter, any surplus in the liquidation boni (the «Outstanding Liquidation Boni») will be distributed as follows:

- the Class A Ordinary Shares shall be entitled to 96.55% of the Outstanding Liquidation Boni, such portion of the Outstanding Liquidation Boni to be divided among the Class A Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the Class A Ordinary Shares;

- the Class B Ordinary Shares shall be entitled to 3.45% of the Outstanding Liquidation Boni, such portion of the Outstanding Liquidation Boni to be divided among the Class B Ordinary Shares holders in proportion to their respective holding in the Class B Ordinary Shares.»

Seventh resolution

The sole shareholder decides to amend Article 6.5. of the articles of association which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.5. Transfer of shares and other securities.** For the purpose of this Article 6.5., «Other Securities» means any redeemable or convertible security, other than shares, issued by the Company and/or any other security issued by the Company that has a participating interest in the Company or whose value can be calculated by reference to a percentage of the market value of the Company.

In case of a single shareholder, the Company's shares and/or Other Securities held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares and/or Other Securities may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares and/or Other securities must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.»

Eighth resolution

The sole shareholder decides to authorize the board of directors of the Company to issue up to Nine Hundred Ninety (990) convertible preferred equity certificates («CPECs») with authority to determine the terms and conditions of those CPECs and their conversion rights.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately Euro 9,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui suit:

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

PRO FENCING HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, ici représentée par Maître Philip Basler-Gretic, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du Premier juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour enregistrement.

Le comparant, représenté tel que mentionné ci-dessus, a demandé au notaire de prendre acte de ce qui suit:

- d'après un contrat de cession de parts sociales daté du 30 mai 2005, qu'il est le seul associé actuel de la société MODELO 1, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 366, daté du 22 avril 2005, page 17559; n° B 105.337;

- L'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en PRO FENCING INVESTMENTS, S.à r.l.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'introduire une classe de parts sociales ordinaire A, et une classe de parts sociales ordinaire B et de convertir les six cent quarante (640) parts sociales existantes en autant de parts sociales de classe A.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'Article 6.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à seize mille euros (16.000,- EUR) représentés par six cent quarante (640) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominal de vingt cinq euros (25,- EUR), le tout entièrement souscrit et entièrement libéré.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social par un apport en espèce d'un montant de six cent quatre vingt cinq mille sept cent euros (EUR 685.700,-) afin de le porter de son actuel montant de seize mille euros (16.000,- EUR) au montant de sept cent un mille sept cents euros (EUR 701.700,-) par l'émission de:

- 27.413 Parts Sociales Ordinaires de Classe A (les «Parts Sociales A»);

- 15 Parts Sociales Ordinaires de Classe B (les «Parts Sociales B»).

chacune ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq euros (25,- EUR).

Souscription - Libération

En cette occasion a comparu l'actuel associé unique de la Société:

* PRO FENCING HOLDINGS S.A., prénommée; et

Ainsi que le souscripteur suivant:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BENELUX INVESTMENTS, une foundation constituée sous l'empire de la loi des Pays-Bas, et ayant son siège social à Amsterdam, Schiphol Boulevard 285, 1118 BH, Luchthaven Schiphol, The Netherlands, ici représentée par Maître Philip Basler-Gretic, prénommé, en vertu d'une procuration établie le 1^{er} juin 2005;

L'actuel associé unique et le nouveau souscripteur, STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BENELUX INVESTMENTS, prénommé, représentés tel qu'il en est fait état ci-dessus, ont déclaré souscrire à vingt sept mille quatre cent treize (27.413) parts sociales de classe A nouvellement émises, et de quinze (15) parts sociales de classe B nouvellement émises, dans les montants et dans les proportions qui suivent:

Souscriptions	Parts Sociales A	Parts Sociales B	Total
PRO FENCING HOLDINGS S.A.	27.413	9	27.422
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BENELUX INVESTMENTS. . . .	0	6	6
Total	27.413	15	27.428

Toutes les Parts Sociales nouvellement émises ont été entièrement payées en espèces, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-cinq mille sept cents euros (EUR 685.700,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été apportée au notaire soussigné par le biais d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'Article 6.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.1, alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent un mille sept cents euros (701.700,- EUR) représentés par vingt-huit mille cinquante trois (28.053) parts sociales ordinaires de classe A et quinze (15) parts sociales ordinaires de classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées».

Sixième résolution

L'associé unique décide de déterminer les droits et obligations attachés à chaque classe de parts sociales par la modification de l'Article 6.3., de l'Article 12 et de l'Article 13 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.3. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société et aux bénéfices dans les proportions déterminées par les présents statuts.

Art. 12. Distribution des bénéfices. Le bénéfice brut de la Société apparaissant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et frais représente le bénéfice net.

Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué à la réserve requise par la loi jusqu'à ce que, et aussi longtemps que, cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés de la manière suivante:

- les Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront droit à un dividende total correspondant à 96,55% des bénéfices nets devant être répartis entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A en proportion de leur détention dans les Parts Sociales Ordinaires de Classe A;

- les Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront droit à un dividende total correspondant à 3,45% des bénéfices nets devant être répartis entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B en proportion de leur détention dans les Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

13.1. Procédure

Excepté dans le cas de la dissolution judiciaire, la dissolution de la Société aura lieu en application d'une décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues pour la modification des statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

13.2. Décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite des associés

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.3. Boni de liquidation

Tout boni de liquidation, le cas échéant, sera distribué aux Associés de la manière suivante:

La valeur nominale et la prime d'émission payées et attachées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, le cas échéant, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A et de Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

De plus, tout surplus de liquidation (le «Boni de Liquidation Restant») sera distribué comme suit:

- les Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront droit à 96,55% du Boni de Liquidation Restant, une telle portion du Boni de Liquidation Restant devant être répartie entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A en proportion de leur détention dans les Parts Sociales Ordinaires de Classe A;

- les Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront droit à 3,45% du Boni de Liquidation Restant, une telle portion du Boni de Liquidation Restant devant être répartie entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B en proportion de leurs détentions respectives dans les Parts Sociales Préférentielles de Classe B.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6.5. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.5. Cession d'Actions et d'autre Titres.** Dans le cadre de l'Article 6.5., «Autres Titres» se réfère à tout titre rachetable ou convertible, autre que les Actions, émis par la Société et/ou tout autre titre émis par la Société qui a un intérêt participatif dans la Société ou dont la valeur peut être calculée par référence à un pourcentage de la valeur de marché de la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il existe plusieurs associés, les parts sociales détenues par tout associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales et/ou Autres Titres ne peuvent être transmises à des tiers qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales et/ou Autres Titres doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre jusqu'à neuf cent quatre-vingt dix (990) certificats de capitaux convertibles préférentiels («Convertible preferred equity certificates», ci-après «CPECs») avec le pouvoir de déterminer les termes et conditions de ces CPECs et leurs droits de conversion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de l'augmentation de capital, est évalué à environ 9.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 73, case 12. – Reçu 6.857 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Delvaux.

(059168.3/208/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

PRO FENCING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 701.700,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 105.337.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juin 2005, actée sous le n° 308 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(059169.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.104.400.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.757.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2002, il a été décidé que la société serait engagée par la signature conjointe d'un gérant X et d'un gérant Y.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054552.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.104.400.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.757.

RECTIFICATIF

Monsieur Gabriel Julian

Nommé le 6 mai 2005

Gérant de classe X.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054553.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

57560

RESIDENCE JFK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 106.399.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2005

Les associés

Madame Fatima de Oliveira: 25 parts

Monsieur Gil Mateus: 25 parts

Monsieur Danièle De Cuppis: 50 parts

représentant l'intégralité du Capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- Est nommé Gérant Monsieur Carlos Alberto Marques Ramalho, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, né le 12 août 1967 à Carriço - Pombal au Portugal.

Deuxième résolution

- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux des gérants:

I.- de Monsieur Carlos Alberto Marques Ramalho, et de Monsieur Gil Mateus,

ou

II.- de Monsieur Danièle De Cuppis et de Monsieur Gil Mateus.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2005.

F. de Oliveira / G. Mateus / D. De Cuppis

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054504.3/1133/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

FITNESS ACADEMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 7-9, rue du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.920.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Lamparski, commerçant, né à Hunsdorf, le 25 août 1941, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

2. Madame Heide Scholz, docteur en droit, épouse de Monsieur Joseph Lamparski, née à Vienne-Brunn, (Autriche), le 31 mars 1943, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

3. Monsieur Frank Lamparski, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 24 octobre 1965, demeurant à L-8246 Mamer, 14, rue Mambra.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de FITNESS ACADEMY, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une salle de fitness et de bien-être avec solarium, sauna, whirlpool et hammam ainsi que d'une salle de musculation;

- la prestation de services rentrant dans le domaine de «personal fitness trainer» ainsi que l'organisation de cours et stages de fitness dans et en dehors de ses locaux;

- l'exploitation, à titre accessoire, dans ses locaux d'un débit de boissons;

- le commerce de vêtements d'articles et d'accessoires de sport.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Joseph Lamparski, commerçant, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix, vingt-cinq parts sociales	25
2. Madame Heide Scholz, docteur en droit, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix, vingt-cinq parts sociales	25
3. Monsieur Frank Lamparski, ingénieur diplômé, demeurant à L-8246 Mamer, 14, rue Mambra, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

57562

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

La présente société est constituée entre Monsieur Joseph Lamparski, Monsieur Frank Lamparski et Madame Heide Scholz, les deux derniers étant le fils respectivement l'épouse du premier nommé.

Par conséquent, les comparants déclarent que la présente société constitue une société familiale au sens de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-9047 Ettelbruck, 7-9, rue Prince Henri.

2. L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Monsieur Pascal Dell, employé privé, né à Luxembourg, le 7 juillet 1969, demeurant à L-7391 Blaschette, 7A, rue Neuve, gérant technique,

- Monsieur Frank Lamparski, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 24 octobre 1965, demeurant à L-8246 Mamer, 14, rue Mambra, gérant administratif.

3. Jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) la société peut être engagée par la seule signature d'un gérant; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature obligatoire et incontournable du gérant technique est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Lamparski, H. Scholz, F. Lamparski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2005, vol. 532, fol. 5, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juin 2005.

J. Seckler.

(057062.3/231/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

SHRM CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 78.100.

Extrait des résolutions prises par l'associé le 20 mai 2005 à Luxembourg

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

- La nomination de Mr Bart J.W. d'Ancona comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

- La nomination de Mr Alexander N.J. van Zeeland comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

- La démission de RiverFront CAPITAL LIMITED comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054554.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

PRIMAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 108.921.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société de droit panaméen XENIA INVESTMENTS LIMITED INC., avec siège social à Marbella, East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd floor, (République de Panama),

ici représentée par Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. La société de droit panaméen HEIMER HOLDINGS INC., avec siège social à Marbella, East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd floor, (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à vont constituer:

Dénomination - Siège - Dénomination - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRIMAIRE S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège social, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe, aux sociétés du même groupe ou aux sociétés auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur.

Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Obligations

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu, à la date et l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable

de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres.

Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra le 3^e mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront au siège de la société ou au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévue par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions représentatives du capital social, comme suit:

1. La société de droit panaméen XENIA INVESTMENTS LIMITED INC., avec siège social à Marbella, East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd floor, (République de Panama), cent cinquante-cinq actions.	155
2. La société de droit panaméen HEIMER HOLDINGS INC., avec siège social à Marbella, East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd floor, (République de Panama), cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Marco Theodoli, administrateur de sociétés, né à Rome, (Italie), le 14 mars 1952, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, 21, Via Nassa, (Suisse);
 - b) Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, née à Luxembourg, le 18 août 1958, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté;
 - c) Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né à Thionville (France), le 7 juillet 1967, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Michele Romerio, expert-comptable, né à Sorengo, (Suisse), le 20 mai 1967, demeurant professionnellement à CH-6582 Carabella, 26 Pianezzo, (Suisse).
4. Le siège de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

6. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-H. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2005, vol. 532, fol. 7, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juin 2005.

J. Seckler.

(057063.3/231/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

RESIDENCE DU CLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 106.400.

Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2005

Les associés:

- * Madame Fatima de Oliveira 25 parts
- * Monsieur Gil Mateus 25 parts
- * Monsieur Danièle de Cuppis 50 parts

représentant l'intégralité du Capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé Gérant Monsieur Carlos Alberto Marques Ramalho, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, né le 12 août 1967 à Carriço-Pombal au Portugal.

Deuxième résolution

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux des gérants:

I. de Monsieur Carlos Alberto Marques Ramalho et de Monsieur Gil Mateus,

ou

II. de Monsieur Danièle de Cuppis et de Monsieur Gil Mateus.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2005.

F. de Oliveira / G. Mateus / D. de Cuppis.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054512.3/1133/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VESTIGIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.507.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2005

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054541.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SYRACUS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.279.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu
le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

* NAIRE (MANAGEMENT) S.A.;

* NUTAN (MANAGEMENT) S.A.;

* LAYCA (MANAGEMENT) S.A.;

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour SYRACUS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054513.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SYRACUS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08962, ont été
dépôtés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054580.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 6.317.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of shareholders of MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves (the «Company»), incorporated in Luxembourg on 4 November 1986,

the articles of incorporation of which were lastly amended on 16 May 2002 (the «Articles of Incorporation»), as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 17 June 2002.

The Meeting was presided by Mr Derek Wilson, Employee, residing in Bissen (Luxembourg).

The Chairman appointed as secretary to the meeting Mrs Valérie Coulon, Employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Shaun Lee, Employee, residing in Mamer.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented, and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders, by the proxies, by the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed, together with the proxies initialled ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary;

This meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Mémorial, in the Luxemburger Wort and in the Tageblatt on 14 May 2005 and on 30 May 2005 and in the Financial Times on 30 May 2005.

The agenda is the following:

1. to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 22 March 2005 and deposited with the Luxembourg Trade and Companies Register,

2. to approve the merger of MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST (MLOST) with MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS (MLIIF), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg upon hearing:

* the report of the board of directors of MLOST in relation to the Merger Proposal; and
 * the audit reports prescribed by Article 266 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, on the effective day as shall be decided by the Extraordinary General Meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Date»),

3. to approve that MLIIF shall issue without charge and including fractional shares, UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund to shareholders of the MLOST - Reserve Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - US Flexible Equity Fund to shareholders of the MLOST - North American Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - United Kingdom Fund to shareholders of the MLOST - United Kingdom Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund to shareholders of the MLOST - European Fund and UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund to shareholders of the MLOST - Global Fund (together the «New Shares»). The issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Merger Proposal, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of MLOST to, respectively, the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund, on the basis of the shareholders' register of MLOST on the Effective Date,

4. to approve that the New Shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund and the MLIIF - United Kingdom Fund will be issued on the Effective Date at the net asset value per share of the corresponding Funds of MLIIF applicable at the Effective Date.

The number of New Shares to be so issued shall be calculated on the basis of the ratio of exchange which shall correspond to the net asset value per share of the New Shares of MLIIF - Sterling Reserve Fund, MLIIF - US Flexible Equity Fund and the MLIIF - United Kingdom Fund respectively on the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the corresponding shares of the relevant Sub-Funds of MLOST on the Effective Date,

to approve that the New Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund, respectively for each share they own of the MLOST - European Fund and of the MLOST - Global Fund being merged.

The New Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund will, on the Effective Day, be issued at a price corresponding to the net asset value per share of the corresponding Funds of MLOST applicable on the Effective Date,

5. to take note that as from the Effective Date, all assets and liabilities of MLOST shall be transferred to MLIIF, respectively into the MLIIF-Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund. For accounting purposes the operations of MLOST will be considered as accomplished for the account of, the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund respectively,

6. to take note that as a result of the Merger, MLOST shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled,

7. to take note that the shareholders of MLOST shall automatically be registered in the share register of MLIIF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of MLOST,

8. to accept that as from the Effective Date, shares of the MLIIF-Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF-United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund respectively attributed to shareholders of the MLOST - Reserve Fund, the MLOST - North American Fund, the MLOST - United Kingdom Fund, the MLOST - European Fund and the MLOST - Global Fund shall in all respects have the same rights as those in the relevant above-mentioned MLIIF Funds issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits,

9. to decide that the Effective Date shall be 22 July 2005,

10. Miscellaneous.

In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on 22 April 2005 at a first meeting, the shareholders may validly decide on all the items of the agenda without quorum.

The Chairman of the meeting commented the proposed changes and the shareholders approved the following resolutions by more than two third majority vote, as detailed in the attendance list:

First resolution

The Meeting resolved to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 22 March 2005 and deposited with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Second resolution

The Meeting resolved to approve the merger of MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST (MLOST) with MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS (MLIIF), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg upon hearing:

* the report of the board of directors of MLOST in relation to the Merger Proposal; and

* the audit reports prescribed by Article 266 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, on the effective day as shall be decided by the Extraordinary General Meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Date»).

The prementioned reports will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Meeting resolved to approve that MLIIF shall issue without charge and including fractional shares, UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund to shareholders of the MLOST - Reserve Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF-US Flexible Equity Fund to shareholders of the MLOST - North American Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF-United Kingdom Fund to shareholders of the MLOST - United Kingdom Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF-Continental European Growth Fund to shareholders of the MLOST - European Fund and UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF-Global Equity Core Fund to shareholders of the MLOST - Global Fund (together the «New Shares»). The issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Merger Proposal, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of MLOST to, respectively, the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF-United Kingdom Fund, the MLIIF-Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund, on the basis of the shareholders' register of MLOST on the Effective Date.

Fourth resolution

The Meeting resolved to approve that the New Shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund and the MLIIF - United Kingdom Fund will be issued on the Effective Date at the net asset value per share of the corresponding Funds of MLIIF applicable at the Effective Date.

The number of New Shares to be so issued shall be calculated on the basis of the ratio of exchange which shall correspond to the net asset value per share of the New Shares of MLIIF - Sterling Reserve Fund, MLIIF - US Flexible Equity Fund and the MLIIF - United Kingdom Fund respectively on the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the corresponding shares of the relevant Sub-Funds of MLOST on the Effective Date.

The Meeting resolved to approve that the New Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund, respectively for each share they own of the MLOST - European Fund and of the MLOST - Global Fund being merged.

The New Shares of the MLIIF-Continental European Growth Fund and of the MLIIF-Global Equity Core Fund will, on the Effective Day, be issued at a price corresponding to the net asset value per share of the corresponding Funds of MLOST applicable on the Effective Date.

Fifth resolution

The Meeting resolved to take note that as from the Effective Date, all assets and liabilities of MLOST shall be transferred to MLIIF, respectively into the Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF-United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund. For accounting purposes the operations of MLOST will be considered as accomplished for the account of, the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund respectively.

Sixth resolution

The Meeting resolved to take note that as a result of the Merger, MLOST shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

Seventh resolution

The Meeting resolved to take note that the shareholders of MLOST shall automatically be registered in the share register of MLIIF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of MLOST.

Eighth resolution

The Meeting resolved to accept that as from the Effective Date, shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund respectively attributed to shareholders of the MLOST - Reserve Fund, the MLOST - North American Fund, the MLOST - United Kingdom Fund, the MLOST - European Fund and the MLOST - Global Fund shall in all respects have the same rights as those in the relevant above-mentioned MLIIF Funds issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

Ninth resolution

The Meeting resolved that the Effective Date of the merger shall be 22 July 2005.

There being no further item on the agenda the Meeting was then closed and these minutes signed by the members of the board and the notary.

Certification

The undersigned notary certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the merger proposal.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at six thousand eighth hundred euro and have been accounted for in the Net Asset Value of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves (la «Société»), constituée à Luxembourg le 4 novembre 1986 et dont les statuts, modifiés pour la dernière fois le 16 mai 2002 (les «Statuts»), ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 17 juin 2002.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Derek Wilson, employé privé, de résidence à Bissen.

Le Président a nommé en tant que secrétaire de l'Assemblée Madame Valérie Coulon, employée privée, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en tant que scrutateur Monsieur Shaun Lee, employé privé, de résidence à Mamer.

Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné;

La présente assemblée a été convoquée par des avis publiés au Mémorial, dans le Luxemburger Wort et dans le Tagblatt les 14 mai et 30 mai 2005 et dans le Financial Times le 30 mai 2005.

L'ordre du jour est le suivant:

1. approuver et ratifier le projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg le 22 mars 2005 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

2. approuver la fusion de MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST («MLOST») avec MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS («MLIIF»), une société d'investissement à capital variable luxembourgeoise ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, sur présentation:

* du rapport du conseil d'administration de MLOST concernant le Projet de Fusion; et

* des rapports des réviseurs prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

à la date effective telle qu'elle sera décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et définie dans le Projet de Fusion (la «Date Effective»),

3. approuver que MLIIF émettra, sans frais et avec des fractions d'actions, des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - Sterling Reserve Fund aux actionnaires de MLOST - Reserve Fund; des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - US Flexible Equity Fund aux actionnaires de MLOST - North American Fund; des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - United Kingdom Fund aux actionnaires de MLOST - United Kingdom Fund; des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - Continental European Growth Fund aux actionnaires de MLOST - European Fund et des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - Global Equity Core Fund aux actionnaires de MLOST - Global Fund (ensemble les «Nouvelles Actions»). L'émission des Nouvelles Actions sera effectuée conformément au Projet de Fusion en échange de l'apport de tous les actifs et engagements de MLOST, respectivement, au MLIIF - Sterling Reserve Fund, au MLIIF - US Flexible Equity Fund, au MLIIF - United Kingdom Fund, au MLIIF - Continental European Growth Fund et au MLIIF - Global Equity Core Fund, sur base du registre des actionnaires de MLOST à la Date Effective,

4. approuver que les Nouvelles Actions de MLIIF - Sterling Reserve Fund, de MLIIF - US Flexible Equity Fund et de MLIIF - United Kingdom Fund seront émises à la Date Effective, à la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des actions des Fonds MLIIF correspondants.

Le nombre de Nouvelles Actions à émettre de cette façon sera calculé sur base du ratio d'échange qui correspondra à la valeur nette d'inventaire par action des Nouvelles Actions, respectivement de MLIIF - Sterling Reserve Fund, MLIIF - US Flexible Equity Fund et de MLIIF - United Kingdom Fund à la Date effective en comparaison avec la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des actions correspondantes des Sous - Fonds MLOST correspondants,

approuver que les Nouvelles Actions de MLIIF - Continental European Growth Fund et de MLIIF - Global Equity Core Fund seront émises, dans tous les cas, à un ratio d'échange de un à un: les investisseurs recevront une action du MLIIF - Continental European Growth Fund et du MLIIF - Global Equity Core Fund, respectivement, pour chaque action détenue dans le MLOST - European Fund et le MLOST - Global Fund en cours de fusion.

Les Nouvelles Actions de MLIIF - Continental European Growth Fund et de MLIIF - Global Equity Core Fund seront émises à la Date Effective, à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des Fonds MLOST correspondants,

5. constater qu'à partir de la Date Effective tous les actifs et engagements de MLOST seront transférés à MLIIF, respectivement dans le Sterling Reserve Fund, le MLIIF - US Flexible Equity Fund, le MLIIF - United Kingdom Fund, le MLIIF - Continental European Growth Fund et le MLIIF - Global Equity Core Fund. Aux fins comptables, les opérations de

MLOST seront considérées comme accomplies pour le compte de MLIIF - Sterling Reserve Fund, de MLIIF - US Flexible Equity Fund, de MLIIF - United Kingdom Fund, de MLIIF - Continental European Growth Fund et de MLIIF - Global Equity Core Fund respectivement,

6. constater que du fait de la Fusion, MLOST cessera d'exister et toutes ses actions en circulation seront annulées,

7. constater que les actionnaires de MLOST seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de MLIIF et les confirmations d'actions relatives aux Nouvelles Actions seront envoyées à tous les anciens actionnaires de MLOST,

8. accepter qu'à partir de la Date Effective, les actions de MLIIF - Sterling Reserve Fund, de MLIIF - US Flexible Equity Fund, de MLIIF - United Kingdom Fund, de MLIIF - Continental European Growth Fund et de MLIIF - Global Equity Core Fund attribuées respectivement aux actionnaires de MLOST - Reserve Fund, de MLOST - North American Fund, de MLOST - United Kingdom Fund, de MLOST - European Fund et de MLOST - Global Fund auront, à tous égards, les mêmes droits que celles des Fonds MLIIF correspondants mentionnés ci-dessus émises par la suite, plus particulièrement concernant leur droit de vote et leur droit aux dividendes,

9. décider que la Date Effective est le 22 juillet 2005,

10. Divers.

Puisque cette assemblée a été dûment convoquée pour la seconde fois, aucun quorum de présence n'ayant été atteint lors de la première assemblée le 22 avril 2005, les actionnaires peuvent valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représentée.

Le Président de l'assemblée a commenté les changements proposés et les actionnaires ont approuvé les résolutions suivantes à plus de deux tiers des voix, comme le montre la liste de présence:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver et ratifier le projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg le 22 mars 2005 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver la fusion de MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST (MLOST) avec MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS (MLIIF), une société d'investissement à capital variable luxembourgeoise ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, sur présentation:

* du rapport du conseil d'administration de MLOST concernant le Projet de Fusion; et

* des rapports des réviseurs prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

à la date effective telle qu'elle sera décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et définie dans le Projet de Fusion (la «Date Effective»).

Les rapports prémentionnés resteront annexés au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver que MLIIF émettra, sans frais et avec des fractions d'actions, des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - Sterling Reserve Fund aux actionnaires de MLOST - Reserve Fund; des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - US Flexible Equity Fund aux actionnaires de MLOST - North American Fund; des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - United Kingdom Fund aux actionnaires de MLOST - United Kingdom Fund; des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - Continental European Growth Fund aux actionnaires de MLOST - European Fund et des actions de la classe d'actions A dénommées en sterling et disposant du statut de distributeur selon le droit anglais de MLIIF - Global Equity Core Fund aux actionnaires de MLOST - Global Fund (ensemble les «Nouvelles Actions»). L'émission des Nouvelles Actions sera effectuée conformément au Projet de Fusion en échange de l'apport de tous les actifs et engagements de MLOST, respectivement, au MLIIF - Sterling Reserve Fund, au MLIIF - US Flexible Equity Fund, au MLIIF - United Kingdom Fund, au MLIIF - Continental European Growth Fund et au MLIIF - Global Equity Core Fund, sur base du registre des actionnaires de MLOST à la Date Effective.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver que les Nouvelles Actions de MLIIF - Sterling Reserve Fund, de MLIIF - US Flexible Equity Fund et de MLIIF - United Kingdom Fund seront émises à la Date Effective, à la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des actions des Fonds MLIIF correspondants.

Le nombre de Nouvelles Actions à émettre de cette façon sera calculé sur base du ratio d'échange qui correspondra à la valeur nette d'inventaire par action des Nouvelles Actions, respectivement de MLIIF - Sterling Reserve Fund, MLIIF - US Flexible Equity Fund et de MLIIF - United Kingdom Fund à la Date effective en comparaison avec la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des actions correspondantes des Sous-Fonds MLOST correspondants,

approuver que les Nouvelles Actions de MLIIF - Continental European Growth Fund et de MLIIF - Global Equity Core Fund seront émises, dans tous les cas, à un ratio d'échange de un à un: les investisseurs recevront une action du MLIIF - Continental European Growth Fund et du MLIIF - Global Equity Core Fund, respectivement, pour chaque action détenue dans le MLOST - European Fund et le MLOST - Global Fund en cours de fusion.

Les Nouvelles Actions de MLIIF - Continental European Growth Fund et de MLIIF - Global Equity Core Fund seront émises à la Date Effective, à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des Fonds MLOST correspondants.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de constater qu'à partir de la Date Effective tous les actifs et engagements de MLOST seront transférés à MLIIF, respectivement dans le Sterling Reserve Fund, le MLIIF - US Flexible Equity Fund, le MLIIF - United Kingdom Fund, le MLIIF - Continental European Growth Fund et le MLIIF - Global Equity Core Fund. Aux fins comptables, les opérations de MLOST seront considérées comme accomplies pour le compte de MLIIF - Sterling Reserve Fund, de MLIIF - US Flexible Equity Fund, de MLIIF - United Kingdom Fund, de MLIIF - Continental European Growth Fund et de MLIIF - Global Equity Core Fund respectivement.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de constater que du fait de la Fusion, MLOST cessera d'exister et toutes ses actions en circulation seront annulées.

Septième résolution

L'Assemblée a décidé de constater que les actionnaires de MLOST seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de MLIIF et les confirmations d'actions relatives aux Nouvelles Actions seront envoyées à tous les anciens actionnaires de MLOST.

Huitième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter qu'à partir de la Date Effective, les actions de MLIIF - Sterling Reserve Fund, de MLIIF - US Flexible Equity Fund, de MLIIF - United Kingdom Fund, de MLIIF - Continental European Growth Fund et de MLIIF - Global Equity Core Fund attribuées respectivement aux actionnaires de MLOST - Reserve Fund, de MLOST - North American Fund, de MLOST - United Kingdom Fund, de MLOST - European Fund et de MLOST - Global Fund auront, à tous égards, les mêmes droits que celles des Fonds MLIIF correspondants mentionnés ci-dessus émises par la suite, plus particulièrement concernant leur droit de vote et leur droit aux dividendes.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que la Date Effective de la fusion est le 22 juillet 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Attestation

Le Notaire soussigné atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont estimés à six mille huit cents euros et ont été provisionnés dans la Valeur Nette d'Inventaire de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise primera.

Signé: D. Wilson, V. Coulon, S. Lee, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2005, vol. 895, fol. 10, case 2. – Reçu 12.- EUR.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(057090.3/239/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

GREMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.462.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés tenue le 3 juin 2005

Cession de parts sociales

En date du 3 juin 2005, l'Assemblée Générale des Associés accepte à l'unanimité la cession de parts sociales suivante, signée ce jour:

- Madame Françoise Greischer, demeurant 31, op der Heed L-1747 Cents cède 16 parts sociales qu'elle détient de la société GREMO, S.à r.l., à Monsieur José Pereira demeurant 39, rue N-S Pierret L-2335 Luxembourg.

Gérants

- Monsieur José Pereira, prédésigné, est nommé gérant administratif de la société.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054571.3/1218/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

57574

SOFT S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.239.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu
le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

* NAIRE (MANAGEMENT) S.A.

* NUTAN (MANAGEMENT) S.A.

* LAYCA (MANAGEMENT) S.A.

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour SOFT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054519.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SOFT S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-B08958, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054583.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ROISOL HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.273.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du
12 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1379 du 24 septembre 2002,
au capital social de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) représenté par six cent cinquante (650) actions d'une
valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire pré-nommé, en date du 6 juin 2005,
enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005, volume 908, folio 35 case 11,
que la société anonyme dénommée ROISOL HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue
Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 88.273,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'exis-
te plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil
des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2005.

F. Kessler.

(054548.3/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

GINGA BRASIL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue 1900.

R. C. Luxembourg F 1159.

STATUTS

1.- Madame Paula Baldo, employée privée, née le 5 février 1966 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

2.- Mademoiselle Deborah Baldo, employée privée, née le 20 mars 1961 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant à L-1713 Luxembourg, 64, rue de Hamm.

3.- Monsieur Uelington Ramos de Oliveira, professeur de danse, né le 15 mars 1974 à Uberlândia (Brésil), demeurant à Uberlândia (Brésil), 54, rue Mario Pafumé.

Agissant comme membres fondateurs, déclarent constituer par les présentes une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. La dénomination de l'association est GINGA BRASIL ASBL, Association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet la promotion de la danse/art martial «capoeira» et de la culture brésilienne en général, ainsi que l'organisation de manifestations événementielles et de fêtes brésiliennes.

Art. 3. Le siège de l'association est établi à L-2157 Luxembourg, 9, rue 1900.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de son conseil d'administration.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Membres

Art. 5. Le nombre de membres est illimité, mais ne peut être inférieur à trois. Les constituants signataires du présent acte sont les premiers membres effectifs. L'association compte des membres effectifs et des membres adhérents. La qualité de membre complet, y compris le droit de vote à l'Assemblée Générale, ne revient qu'aux membres effectifs. Sont considérés comme membres effectifs les personnes qui signent les statuts lors de la constitution ainsi que les personnes mentionnées dans le registre des membres qui est tenu au siège de l'association et dont une copie est déposée au Registre de Commerce et des Sociétés. Lors de tout changement dans la composition de l'association, une copie du registre des membres doit être déposée dans le mois qui suit l'anniversaire du dépôt des statuts. Les dispositions légales s'appliquent seulement aux membres effectifs. Les membres adhérents sont affiliés uniquement en vue de bénéficier des activités de l'ASBL. Ils n'ont pas de droit de vote à l'Assemblée Générale. Les droits et les obligations des membres adhérents sont repris dans un règlement d'ordre intérieur.

Art. 6. Peut adhérer à l'association toute personne physique ou morale qui est admise comme telle par l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration. Le terme «membre» dans les présents statuts signifie expressément «membre effectif».

Art. 7. Le conseil d'administration peut, selon les conditions qu'il détermine, accepter dans l'association d'autres personnes en qualité de membres d'honneur, de parrainage, de soutien ou de membres consultatifs. Ceux-ci sont considérés comme membres adhérents. Leurs droits et devoirs sont précisés dans le règlement d'ordre intérieur.

Art. 8. Aucune contribution n'est due par les membres.

Art. 9. Chaque membre peut à tout moment quitter l'association. La démission doit être signifiée par lettre recommandée au conseil d'administration.

Art. 10. Les membres sortants ou destitués, ni leurs ayant droit n'ont de part dans le patrimoine de l'association, et ne peuvent en conséquence réclamer un remboursement ou un dédommagement pour les contributions versées ou apports effectués.

Titre III. Conseil d'administration

Art. 11. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'Assemblée Générale. Le mandat des administrateurs vient à expiration après l'Assemblée Générale Annuelle qui procède à leur remplacement. Ils sont rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale.

Les administrateurs ne doivent pas être nécessairement des associés de l'association.

Art. 12. Les administrateurs sont nommés pour une période de quatre ans, mais peuvent être ré-élus. Les administrateurs nommés entre-temps ne sont élus que pour le reste de la durée du mandat.

Art. 13. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale à majorité simple, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les actes concernant la nomination des administrateurs doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et doivent être publiés (par extrait) dans les trente jours après ce dépôt au Mémorial C.

Art. 14. Le mandat des administrateurs prend fin par la destitution décidée par l'Assemblée Générale, par démission, par écoulement du délai du mandat, par décès ou incapacité légale. La destitution par l'Assemblée Générale est décidée par majorité simple des membres présents ou représentés. Elle doit être mentionnée expressément à l'agenda de l'Assemblée Générale.

Un administrateur qui démissionne volontairement doit communiquer sa décision par écrit au conseil d'administration. La démission a un effet immédiat, sauf si celle-ci ramène le nombre des administrateurs au-dessous du minimum requis par les statuts. Dans ce cas, le conseil d'administration doit convoquer l'Assemblée Générale dans les deux mois, et doit pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et lui en donner acte par écrit.

Les actes concernant la fin de mandat et la nomination des administrateurs doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et doivent être publiés (par extrait) dans les trente jours après ce dépôt au Mémorial C.

Art. 15. Le conseil d'administration dirige les affaires de l'association et la représente en tout acte judiciaire et extrajudiciaire. Il est compétent pour toute diligence, sauf pour celles réservées expressément par la loi à l'Assemblée Générale. Il agit comme demandeur et comme défendeur, dans toute cause judiciaire, et décide de l'utilisation ou non de tout moyen de droit.

Le conseil d'administration nomme et licencie les membres du personnel et fixe leurs salaires.

Le conseil d'administration ne peut prendre la décision régulière que si la majorité des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à majorité simple. En cas de parité de voix, le vote du président ou de son remplaçant est décisif.

Art. 16. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs.

Les séances du conseil d'administration sont dirigées par le président. En cas d'empêchement ou d'absence, la séance est présidée par le plus ancien des administrateurs présents.

Art. 17. A l'issue de chaque séance, des minutes sont rédigées et sont signées par le président et le secrétaire. Elles sont inscrites dans le registre destiné à cette fin. Les extraits qui doivent être produits et tout autre acte ne sont valables que s'ils sont signés par le président et le secrétaire. En cas d'absence de ces administrateurs, la signature de ces documents par deux autres administrateurs est reconnue valable.

Art. 18. Le conseil d'administration décrète tout règlement d'ordre intérieur qu'il juge nécessaire et utile.

Le conseil peut, s'il le juge nécessaire, nommer un administrateur-délégué ou un directeur, chargé de la gestion journalière. Il prend soin des affaires courantes et du courrier normal et signe régulièrement au nom de l'association les documents de la Poste, de banques publiques et privées et de toute autre institution.

Art. 19. Le conseil d'administration peut déléguer ses compétences pour certains actes et tâches, sous sa responsabilité, à un administrateur ou à une autre personne, membre ou non de l'association. Le conseil peut élire en son sein un président, un secrétaire, un trésorier, et toute autre fonction nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association. Leur nomination se fait par le conseil d'administration à majorité simple, qui peut décider régulièrement si la majorité des administrateurs est présente.

La fin de la fonction de ces personnes mandatées se fait:

a) sur base volontaire par le mandaté au moyen du dépôt de la démission, par écrit, auprès du conseil d'administration;

b) par destitution par le conseil d'administration à majorité simple, qui peut décider régulièrement si la majorité des administrateurs est présente. La décision prise par le conseil d'administration doit être signifiée à l'intéressé dans les sept jours civils par lettre recommandée.

Les actes concernant la fin des mandats et les nominations des personnes habilitées à représenter l'association doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et doivent être publiés (par extrait) dans les trente jours après ce dépôt au Mémorial C.

Les personnes mandatées exercent leur fonction séparément ou de façon collégiale.

Art. 20. Le conseil d'administration peut nommer un comité de gestion journalière.

La nomination des membres de ce comité est faite par le conseil d'administration à majorité simple, qui peut décider régulièrement si la majorité des administrateurs est présente.

La fin des fonctions du comité de gestion journalière peut se faire:

a) sur base volontaire d'un membre du comité, par le dépôt de la démission, par écrit, auprès du conseil d'administration,

b) par destitution par le conseil d'administration à majorité simple, qui peut décider régulièrement si la majorité des administrateurs est présente. La décision prise par le conseil d'administration doit être signifiée à l'intéressé dans les sept jours civils par lettre recommandée.

Les actes concernant la fin des mandats et les nominations des personnes habilitées à représenter l'association doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et doivent être publiés (par extrait) dans les trente jours après ce dépôt au Mémorial C.

Les décisions du comité de gestion journalière, qui se réunit comme un collège, sont toujours prises en consultation collégiale.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 21. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs et est présidée par le président du conseil d'administration, ou par l'aîné des administrateurs présents.

Un membre peut se faire représenter par un autre membre à l'Assemblée Générale. Un membre ne peut toutefois représenter plus qu'un autre membre. Chaque membre ne dispose que d'une voix à l'Assemblée Générale.

Art. 22. L'Assemblée Générale est exclusivement compétente pour les cas suivants:

- un changement des statuts;
- la nomination et la destitution des administrateurs;

- la nomination et la destitution des commissaires ainsi que la fixation de leurs salaires pour autant qu'un salaire leur soit octroyé;
- la décharge aux administrateurs et aux commissaires;
- l'approbation du budget et des comptes;
- la dissolution volontaire de l'association;
- l'acceptation et l'exclusion d'un membre de l'association;
- la transformation de l'association en une société à vocation sociale;
- tout autre cas prescrit par les présents statuts.

Art. 23. L'Assemblée Générale est convoquée régulièrement par le conseil d'administration ou par le président chaque fois que les objectifs de l'association l'exigent.

Elle doit être convoquée au moins une fois par année pour l'approbation des comptes de l'année écoulée et du budget de l'année prochaine.

Art. 24. L'Assemblée Générale est convoquée dans les six mois qui suivent la clôture de l'année comptable.

Art. 25. Le conseil d'administration est en outre obligé de convoquer l'Assemblée Générale si 1/5 des membres effectifs en font la demande auprès du conseil d'administration par lettre recommandée avec indication des points de l'agenda à traiter. Dans ce cas, le conseil d'administration doit convoquer l'Assemblée Générale dans les quinze jours ouvrables, en indiquant à l'agenda les points dont le traitement a été souhaité.

Art. 26. Les convocations pour l'Assemblée Générale doivent obligatoirement être signées par le président ou deux administrateurs. Tous les membres effectifs doivent être convoqués par lettre ordinaire ou par lettre recommandée, par fax ou par e-mail au plus tard huit jours ouvrables avant la réunion.

Art. 27. La lettre de convocation, qui mentionne le jour et l'heure de la réunion contient l'agenda, qui est fixé par le conseil d'administration. Tout sujet proposé par écrit par au moins 1/20 des membres effectifs, doit également être porté à l'agenda. Cette proposition doit être signée par 1/20 des membres effectifs, et transmise au moins deux jours ouvrables avant la réunion au président du conseil d'administration. Les sujets ne figurant pas à l'agenda ne peuvent en aucun cas être traités.

Art. 28. Les décisions sont prises normalement à la majorité simple des votes émis par les membres présents et représentés. En cas de partage des votes, le vote du président ou de celui qui préside l'assemblée se révèle décisif.

Art. 29. Une modification des statuts ne peut être décidée que si ce changement est signalé de façon détaillée dans l'agenda et si les 2/3 des membres effectifs sont présents ou représentés. Si ce quota n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée, comme cela est précisé dans les présents statuts. Elle pourra prendre les décisions valables quel que soit le nombre de membres présents. Cette deuxième assemblée ne peut avoir lieu dans les 15 jours de calendrier qui suivent la précédente. Chaque modification des statuts requiert en outre une majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, et cela également lors de la deuxième assemblée. La raison d'être de l'association ne peut être modifiée que par une majorité de 4/5 des voix.

Après chaque modification des statuts, les amendements ainsi que les statuts complets coordonnés seront déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et doivent être publiés (par extrait) dans les trente jours après ce dépôt au Mémorial C.

Art. 30. En cas de dissolution volontaire de l'association, les règles valables pour un changement de raison d'être de l'association restent d'application.

Art. 31. L'exclusion d'un membre requiert les 2/3 des voix et figurer à l'ordre du jour. La personne en cause doit en être avisée afin de pourvoir à sa défense.

Art. 32. A l'issue de chaque réunion sont rédigées des minutes, qui sont signées par le président et le secrétaire, et reprises dans un registre approprié. Ce registre peut être consulté au siège de l'association par les membres et par les tiers qui le désirent. Des extraits sont signés régulièrement par le président et par le secrétaire ou par deux administrateurs, et en leur absence par deux membres de l'Assemblée Générale.

Titre V. Comptes et budget

Art. 33. L'exercice social de l'association commence le 1^{er} janvier pour se terminer au 31 décembre.

Le conseil d'administration clôture les comptes de l'année écoulée et prépare le budget de l'année à venir. Ceux-ci sont soumis à l'Assemblée Générale qui doit être convoquée dans les six mois qui suivent la clôture de l'année comptable.

Titre VI. Dissolution

Art. 34. Hormis les cas de dissolution judiciaire ou d'office, seule l'Assemblée Générale peut procéder à une dissolution, si 2/3 des membres sont présents ou représentés à cette Assemblée Générale, et pour autant que 4/5 des membres acceptent la dissolution volontaire de l'association. La proposition de dissolution volontaire doit être mentionnée expressément à l'agenda de l'Assemblée Générale.

Si 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à cette Assemblée Générale, une deuxième Assemblée Générale doit être convoquée pour délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, pour autant toutefois que 4/5 des membres marquent leur accord pour la dissolution volontaire.

Dans le cas d'une dissolution volontaire, l'assemblée, ou en l'absence le Tribunal, désigne un ou plusieurs liquidateurs. Elle précise ses compétences ainsi que les conditions de la liquidation.

Les actifs seront transférés, après apurement du passif, à une association à but non lucratif.

La décision de dissolution, la nomination et la fin du mandat des liquidateurs sont déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et doivent être publiés (par extrait) dans les trente jours après ce dépôt au Mémorial C.

Titre VII. Disposition générale

Art. 35. Pour tous les points non prévus par les statuts, la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et ses modifications s'appliquent.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.
- 2) La première Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra en 2006.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les membres fondateurs se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le siège social est fixé à L-2157 Luxembourg, 9, rue 1900.

Sont nommés en qualité d'administrateurs:

- 1.- Madame Paula Baldo, employée privée, née le 5 février 1966 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.
- 2.- Mademoiselle Deborah Baldo, employée privée, née le 20 mars 1961 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant à L-1713 Luxembourg, 64, rue de Hamm.
- 3.- Monsieur Uelington Ramos de Oliveira, professeur de danse, né le 15 mars 1974 à Uberlândia (Brésil), demeurant à Uberlândia, 54, rue Mario Pafumé.

Est nommée Président:

- Madame Paula Baldo, employée privée, née le 5 février 1966 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

Est nommé Secrétaire:

- Monsieur Uelington Ramos de Oliveira, professeur de danse, né le 15 mars 1974 à Uberlândia (Brésil), demeurant à Uberlândia, 54, rue Mario Pafumé.

Est nommée Trésorier:

- Mademoiselle Deborah Baldo, employée privée, née le 20 mars 1961 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant à L-1713 Luxembourg, 64, rue de Hamm.

Est nommée comme administrateur-délégué préposé à la gestion journalière avec pouvoir d'engager l'asbl par sa seule signature:

Madame Paula Baldo, employée privée, née le 5 février 1966 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

Les mandats des administrateurs et des autres membres ainsi nommés expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

P. Baldo / D. Baldo / U. Ramos de Oliveira.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00416. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062272.3/503/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FLORIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 98.107.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2005

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054543.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SORIA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.338.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu
le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- * NAIRE (MANAGEMENT) S.A.
- * NUTAN (MANAGEMENT) S.A.
- * LAYCA (MANAGEMENT) S.A.

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street Road Town, Tortola, British Virgin Island, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour SORIA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054524.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SORIA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08952, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054585.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

NAUTIC-TRANSPORT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxemburg B 60.877.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 14. Juli 2004

Punkt 4 der Tagesordnung

Die Versammlung beschliesst einstimmig die Wiederwahl folgendes Verwaltungsratsmitgliedes:

- Herr Alfred Tyl, Schiffskapitän, wohnhaft in D-47119 Duisburg, 27, Dammstrasse.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Punkt 5 der Tagesordnung

Der Abberufung folgender Verwaltungsratsmitglieder wird einstimmig zugestimmt:

- Der Aktiengesellschaft PAMBA INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama, Panama-City;

- Der Aktiengesellschaft PRIMO INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Panama, Panama-City.

Punkt 6 der Tagesordnung

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Absetzung der Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves von ihrem Posten als Aufsichtskommissar.

Punkt 6 der Tagesordnung

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Norbert Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise;

- Frau Jaroslava Hromadkova, Gastwirtin, wohnhaft in D-47119 Duisburg, 27, Dammstrasse.

Die Mandate werden auf 6 Jahre festgesetzt. Sie enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Punkt 7 der Tagesordnung

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Ernennung der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Punkt 8 der Tagesordnung

Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird Herr Alfred Tyl, Schiffskapitän, ernannt, wohnhaft in D-47119 Duisburg, 27, Dammstrasse, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054451.3/745/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

NAUTIC-TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.877.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour la société NAUTIC-TRANSPORT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(054495.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

NAUTIC-TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.877.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05865, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour la société NAUTIC-TRANSPORT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(054493.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

POWER POINT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 72.370.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, dem 10. Mai 2005, 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Versammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Die Mandate der Verwaltungsräte werden verlängert bis nach Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

2. Der Rücktritt des Kommissars LUXEMBOURG CONSULTING GROUP AG wird akzeptiert. Die Versammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Zum neuen Kommissar der Gesellschaft wird die LCG INTERNATIONAL S.A., Luxemburg ernannt.

Das Mandat des Kommissars endet nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Luxemburg, den 10. Mai 2005.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054615.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

TARRAGONA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.255.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street Road Town, Tortola, British Virgin Island, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour TARRAGONA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054529.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

TARRAGONA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054587.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 80.602.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., a company with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- 2) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., a company with registered office at 300 Beethovenstraat, NL-1077 WZ Amsterdam, The Netherlands;
- 3) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., a company with registered office at 300 Beethovenstraat, NL-1077 WZ Amsterdam, The Netherlands;
- 4) DE STEEG INVESTMENTS B.V., a company with registered office at 23B Derpsestraat, NL-5751 KA Deurne, The Netherlands;
- 5) BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., a company with registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

all five here represented by Mr. José Olivera, company director, with professional address at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of five proxies under private seal given on June 16 respectively 21, 2005.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole partners of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80.602, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of OR FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a

deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 of September 19, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 218 of March 10, 2005.

- The Company's capital is set at two million one hundred thirty-seven thousand five hundred and seventy-five (2,137,575.-) Euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, seventeen thousand two hundred and fifty-eight (17,258) class A shares, five thousand nine hundred and twenty-three (5,923) class B shares, eleven thousand four hundred and fifty (11,450) class C shares, twelve thousand five hundred and twenty-six (12,526) class D shares, four thousand one hundred and seventy-six (4,176) class E shares, three thousand three hundred and twenty-two (3,322) class F shares, six thousand nine hundred and twenty (6,920) class G shares, five thousand five hundred and twelve (5,512) class H shares and seventeen thousand nine hundred and sixteen (17,916) class I shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 541,125.- so as to raise it from its present amount of EUR 2,137,575.- to EUR 2,678,700.- by the creation and issue of 463 new class B shares, 866 new class I shares, 9,041 new class J shares, 5,642 new class K shares and 5,633 new class L shares of a par value of EUR 25.- each.

- Subscription and payment in cash.

2. Subsequent amendment of Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

3. Miscellaneous.

The partners then passed the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The partners resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 541,125.- so as to raise it from its present amount of EUR 2,137,575.- to EUR 2,678,700.- by the creation and issue of 463 new class B shares, 866 new class I shares, 9,041 new class J shares, 5,642 new class K shares and 5,633 new class L shares of a par value of EUR 25.- each.

These new shares have been entirely subscribed as follows:

- by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., prenamed, for 382 new class B shares, 716 new class I shares, 7,473 new class J shares, 4,663 new class K shares and 4,656 new class L shares;

- by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., prenamed, for 27 new class B shares, 50 new class I shares, 523 new class J shares, 327 new class K shares and 326 new class L shares;

- by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., prenamed, for 27 new class B shares, 50 new class I shares, 523 new class J shares, 327 new class K shares and 326 new class L shares;

- by DE STEEG INVESTMENTS B.V., prenamed, for 16 new class B shares, 30 new class I shares, 313 new class J shares, 195 new class K shares and 195 new class L shares;

- by BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., prenamed, for 11 new class B shares, 20 new class I shares, 209 new class J shares, 130 new class K shares and 130 new class L shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 541,125.- is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of such increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at two million six hundred seventy-eight thousand and seven hundred (2,678,700.-) Euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, seventeen thousand two hundred and fifty-eight (17,258) class A shares, six thousand three hundred and eighty-six (6,386) class B shares, eleven thousand four hundred and fifty (11,450) class C shares, twelve thousand five hundred and twenty-six (12,526) class D shares, four thousand one hundred and seventy-six (4,176) class E shares, three thousand three hundred and twenty-two (3,322) class F shares, six thousand nine hundred and twenty (6,920) class G shares, five thousand five hundred and twelve (5,512) class H shares, eighteen thousand seven hundred and eighty-two (18,782) class I shares, nine thousand and forty-one (9,041) class J shares, five thousand six hundred and forty-two (5,642) class K shares and five thousand six hundred and thirty-three (5,633) class L shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., une société avec siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

2) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., une société avec siège social au 300 Beethovenstraat, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas;

3) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., une société avec siège social au 300 Beethovenstraat, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas;

4) DE STEEG INVESTMENTS B.V., une société avec siège social au 23B Derpsestraat, NL-5751 KA Deurne, Pays-Bas;

5) BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., une société avec siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

toutes les cinq ici représentées par Monsieur José Olivera, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données le 16 respectivement 21 juin 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80.602, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de OR FINANCEMENT, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 du 19 septembre 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 218 du 10 mars 2005.

- Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent trente-sept mille cinq cent soixante-quinze (2.137.575,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, dix-sept mille deux cent cinquante-huit (17.258) parts sociales de classe A, cinq mille neuf cent vingt-trois (5.923) parts sociales de classe B, onze mille quatre cent cinquante (11.450) parts sociales de classe C, douze mille cinq cent vingt-six (12.526) parts sociales de classe D, quatre mille cent soixante-seize (4.176) parts sociales de classe E, trois mille trois cent vingt-deux (3.322) parts sociales de classe F, six mille neuf cent vingt (6.920) parts sociales de classe G, cinq mille cinq cent douze (5.512) parts sociales de classe H et dix-sept mille neuf cent seize (17.916) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 541.125,- pour le porter de son montant actuel de EUR 2.137.575,- à EUR 2.678.700,- par la création et l'émission de 463 nouvelles parts sociales de classe B, 866 nouvelles parts sociales de classe I, 9.041 nouvelles parts sociales de classe J, 5.642 nouvelles parts sociales de classe K et 5.633 nouvelles parts sociales de classe L d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

3. Divers.

Les associées ont ensuite pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 541.125,- pour le porter de son montant actuel de EUR 2.137.575,- à EUR 2.678.700,- par la création et l'émission de 463 nouvelles parts sociales de classe B, 866 nouvelles parts sociales de classe I, 9.041 nouvelles parts sociales de classe J, 5.642 nouvelles parts sociales de classe K et 5.633 nouvelles parts sociales de classe L d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

- par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY) L.P., préqualifiée, pour 382 nouvelles parts sociales de classe B, 716 nouvelles parts sociales de classe I, 7.473 nouvelles parts sociales de classe J, 4.663 nouvelles parts sociales de classe K et 4.656 nouvelles parts sociales de classe L;

- par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., préqualifiée, pour 27 nouvelles parts sociales de classe B, 50 nouvelles parts sociales de classe I, 523 nouvelles parts sociales de classe J, 327 nouvelles parts sociales de classe K et 326 nouvelles parts sociales de classe L;

- par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., préqualifiée, pour 27 nouvelles parts sociales de classe B, 50 nouvelles parts sociales de classe I, 523 nouvelles parts sociales de classe J, 327 nouvelles parts sociales de classe K et 326 nouvelles parts sociales de classe L;

- par DE STEEG INVESTMENTS B.V., préqualifiée, pour 16 nouvelles parts sociales de classe B, 30 nouvelles parts sociales de classe I, 313 nouvelles parts sociales de classe J, 195 nouvelles parts sociales de classe K et 195 nouvelles parts sociales de classe L;

- par BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., préqualifiée, pour 11 nouvelles parts sociales de classe B, 20 nouvelles parts sociales de classe I, 209 nouvelles parts sociales de classe J, 130 nouvelles parts sociales de classe K et 130 nouvelles parts sociales de classe L.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 541.125,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent soixante-dix-huit mille sept cents (2.678.700,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, dix-sept mille deux cent cinquante-huit (17.258) parts sociales de classe A, six mille trois cent quatre-vingt-six (6.386) parts sociales de classe B, onze mille

quatre cent cinquante (11.450) parts sociales de classe C, douze mille cinq cent vingt-six (12.526) parts sociales de classe D, quatre mille cent soixante-seize (4.176) parts sociales de classe E, trois mille trois cent vingt-deux (3.322) parts sociales de classe F, six mille neuf cent vingt (6.920) parts sociales de classe G, cinq mille cinq cent douze (5.512) parts sociales de classe H, dix-huit mille sept cent quatre-vingt-deux (18.782) parts sociales de classe I, neuf mille quarante-et-une (9.041) parts sociales de classe J, cinq mille six cent quarante-deux (5.642) parts sociales de classe K et cinq mille six cent trente-trois (5.633) parts sociales de classe L d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Olivera, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 84, case 4. – Reçu 5.411,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(062297.3/230/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.602.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 997 du 27 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(062300.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

EML FINANCE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxembourg B 100.010.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Juni 2005, 11.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in vorgenannter Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Zu einem weiteren Geschäftsführer der Kategorie B wird ernannt:

- Herr Alexey Valentinov Andreyev, 1504 Office Building, WTC, Krasnopresnenskaya nab. 12, 123610 Moscow, Russia, Passport N° 338088982,

so dass sich der Geschäftsführerrat nun aus folgenden Geschäftsführern zusammensetzt:

- Herr Vladimir Tkachev, Mathematiker, wohnhaft in R-Moskau, (Geschäftsführer der Kategorie A);

- Herr Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier, (Geschäftsführer der Kategorie B);

- Herr Alexey Valentinov Andreyev, Manager, wohnhaft in R-Moskau, (Geschäftsführer der Kategorie B).

Luxembourg, den 17. Juni 2005.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054616.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

EML FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 100.010.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054618.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

57585

VUKSAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.240.

—
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour VUKSAN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054532.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VUKSAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.240.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08943, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054590.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.732.500.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 96.833.

—
Les comptes annuels de BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l. au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le
28 juin 2005, réf. LSO-BF08680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

(054534.3/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

STRATIUM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.248.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08950, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054643.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

APOLON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.234.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour APOLON S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054536.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

APOLON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08936, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054593.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

FINANCIERE CAVOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.849.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 10 juin 2005 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et
des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été re-
nouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL
LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son
mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la
société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, de-
meurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 10 juin 2005 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la So-
ciété; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour FINANCIERE CAVOK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054556.3/768/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

GRANADA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.258.

—
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour GRANADA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054540.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

GRANADA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.258.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08972, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054603.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 2.732.500.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 96.834.

—
Les comptes annuels de BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l. au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le
28 juin 2005, réf. LSO-BF08707, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLADE LUX HOLDING ONE, S.à r.l.

C. Bourrat

(054539.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

NOLA HOLDING Ltd / NOLA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
H. R. Luxemburg B 40.821.

—
Der Aufsichtskommissar LUXEMBOURG INTERNATIONAL AG hat sein Mandat zum 12. Mai 2005 niedergelegt.
Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 12. Mai 2005.

LCG INTERNATIONAL A.G.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054620.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

DECIBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.277.

—
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour DECIBEL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054545.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

DECIBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.277.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08978, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054602.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

NFO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 94.436.

—
Lors de la résolution en date du 15 juin 2005, l'unique gérant de la société a décidé de procéder au transfert du siège
social de la société NFO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue
Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054546.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SYNETICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.
R. C. Luxembourg B 65.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08938, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054645.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MACARENA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.238.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu
le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

* NAIRE (MANAGEMENT) S.A.;

* NUTAN (MANAGEMENT) S.A.;

* LAYCA (MANAGEMENT) S.A.;

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour MACARENA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054549.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MACARENA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08966, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054578.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

NFO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 2.000.650,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.757.

Lors de la résolution en date du 15 juin 2005, l'unique gérant de la société a décidé de procéder au transfert du siège
social de la société NFO (LUXEMBOURG), S.à r.l. du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll,
L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054550.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

BOLT HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.486.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08935, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054647.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

COQUELINE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.236.

—
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,
jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour COQUELINE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054551.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

COQUELINE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.236.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08990, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054600.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

PORTUCEL INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 39.443.

—
Par la présente, ALTER DOMUS, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, décide
de dénoncer, avec effet au 22 juin 2005, le siège social de la société PORTUCEL INTERNATIONAL TRADING S.A.
enregistrée au Luxembourg sous le numéro B 39.443, qui n'est donc plus situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxem-
bourg, et de mettre fin à ses relations professionnelles avec la société PORTUCEL INTERNATIONAL TRADING S.A.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

ALTER DOMUS, S.à r.l.

G. Becquer

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054555.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SCREW HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.531.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08929, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054648.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

57591

F. ACKERMANN OPTIQUE (OPTIQUE CENTRE BOURSE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.044.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06690, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour F. ACKERMANN OPTIQUE (OPTIQUE CENTRE BOURSE) S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054560.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

PHARMA SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 74, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 46.349.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour PHARMA SERVICE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054561.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ELLE TAO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 89, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 88.149.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour ELLE TAO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054563.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.224.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales de la société NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., en date du 10 juin 2005, que les 500 parts sociales détenues par la société PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS ont été transférées à la société NOVA GENERAL PARTNER LIMITED, une société constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 1st Floor, Schomberg House, 80-82 Pall Mall, Londres, SW1 5HF, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la «Companies House of London» sous le numéro 05008407 devient ainsi l'associé unique de NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054624.3/2460/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

57592

DORINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.867.

—
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour DORINA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054562.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

DORINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.867.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08993, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054599.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

PUBLICITE ET MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 16.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06693, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour PUBLICITE ET MEDIA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054564.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ADLER & ZIRVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 1, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 102.484.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09466, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054658.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.
R. C. Luxembourg B 63.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054565.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

DIETLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8037 Strassen, 13, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 84.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06698, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour DIETLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054566.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LUX-PLANTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4305 Esch-sur-Alzette, 18, rue Marcel Reuland.
R. C. Luxembourg B 90.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06719, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour LUX-PLANTES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054567.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VIRTUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.520.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054642.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VIRTUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.520.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054650.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

AQUARELLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.275.

—
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2005.

Pour AQUARELLE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054568.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

AQUARELLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.275.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08997, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054597.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

FICHET BAUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schiffange, Z.I. Lëtzebuenger Heck.
R. C. Luxembourg B 12.035.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06724, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour FICHET BAUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054569.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

J. VAN BREDA & CO. REINSURANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07768, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054669.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**NOUVELLE SOCIETE JEAN WAGNER, S.à r.l. (SUCCESSEUR MARCO ZENNER),
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8065 Bertrange, 4, rue de la Forêt.
R. C. Luxembourg B 101.797.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06725, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour NOUVELLE SOCIETE JEAN WAGNER, S.à r.l. (SUCCESSEUR MARCO ZENNER)

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054570.3/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ZUANG IMMOBILIERE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 90.868.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06729, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour ZUANG IMMOBILIERE II S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054572.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VIP DOMOTEC BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 66.637.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06732, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour VIP DOMOTEC BENELUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054574.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ALTIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.526.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 573 du 6 août 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 652 du 15 septembre 1998, en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 632 du 20 août 1999 et en date du 28 juillet 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de ALTIA HOLDING, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 56 du 26 janvier 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

ALTIA HOLDING, Société Anonyme

Signature

(054638.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

EIFE IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6470 Echternach, 6, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 98.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06733, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour EIFE IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054575.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

HESPER GRUND UND BODEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06734, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour HESPER GRUND UND BODEN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054576.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LUXEMBURGER HANDWERKSBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06736, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour LUXEMBURGER HANDWERKSBAU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(054577.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SPERACONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mertert.
H. R. Luxemburg B 67.569.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 8. April 2005

Punkt 1 der Tagesordnung:

Der Abberufung folgender Verwaltungsratsmitglieder wird einstimmig zugestimmt:

- Herr Dr. jur. Ulrich Rass, Jurist, wohnhaft zu D-54294 Trier, 20, Gertrud-Schloss-Strasse,
- Herr Uwe Gänz, Kraftfahrzeugmeister, wohnhaft zu D-54347 Neumagen-Dhron, 15, Konstantinstrasse,
- Herr Rainer Farsch, Speditionskaufmann, wohnhaft zu D-54338 Schweich-Issel, 6, Am Weiher,
- Herr Karl Burkardt, Kaufmann, wohnhaft zu D-54451 Irsch, 13, Baumbüsch,
- Herr Chrisoph Rass, Diplomvolkswirt, wohnhaft zu L-6969 Oberanven, 3, Bei der Aarnescht.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054662.3/745/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ZARAGOZZA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.256.

—
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui a eu lieu le 16 juin 2005 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

* l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,
- NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,
- LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ayant leur siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, Main Street
Road Town, Tortola, British Virgin Island,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre
2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour ZARAGOZZA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054573.3/1005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ZARAGOZZA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.256.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF08934, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(054594.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LUXRIVER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.852.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-
BF06591, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour LUXRIVER S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(054581.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SOGECORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.403.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07772, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054672.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

57598

SHERIDAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 25.659.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour SHERIDAN S.A., Société Anonyme Holding
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

(054584.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LUXBELG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 25.713.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour LUXBELG S.A., Société Anonyme Holding
M. Juncker
Administrateur

(054592.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LA PHICEDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.639.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour LA PHICEDAR S.A., Société Anonyme
EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

(054596.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LOWENDAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 90.566.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 13 juin 2005 que:

L'Assemblée a élu au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de 2006, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., (n° R.C. B 67.501) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, en remplacement de la société GRAHAM TURNER (IBC 319 166) ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054625.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

BOAZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.515.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06572, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour BOAZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(054598.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ARMEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.296.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour ARMEL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(054601.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

RAINBOW INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 94.865.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature

Mandataire

(054636.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

RAINBOW INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 94.865.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 6 juin 2005 que:

L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2006:

- les sociétés MAJENTEL S.A., (n° R.C. B 77.599) et CLEVERDAN S.A., (n° R.C. B 77.594), ayant leur siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Jean Gabriel, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2006:

- La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., (n° R.C. B 67.501) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054626.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

57600

INVESTITIONS- UND FINANZKOOPERATIONEN HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 72.649.

Die Verwaltungsräte Frau Silvia Gudenburg, Herr Hermann-Joseph Dupré und Frau Hiltrud Lehnen haben ihre Mandate zum 25. Mai 2005 niedergelegt.

Der Aufsichtskommissar LUXEMBOURG CONSULTING GROUP AG hat sein Mandat zum 25. Mai 2005 niedergelegt.

Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg.

Luxemburg, den 25. Mai 2005.

LCG INTERNATIONAL A.G.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054612.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

REDWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 94.874.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 7 juin 2005 que:

L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2006:

- les sociétés MAJENTEL S.A., (n° R.C. B 77.599) et CLEVERDAN S.A., (n° R.C. B 77.594), ayant leur siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Jean Gabriel, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2006:

- La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., (n° R.C. B 67.501) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054628.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

REDWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 94.874.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature

Mandataire

(054633.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.
